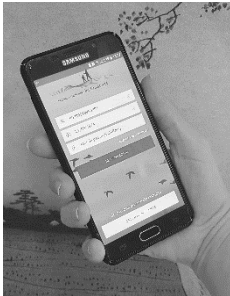


PERMIS DE CHASSE – CAMPAGNE 2021-2022

Principales modifications à retenir

- ✓ La validation nationale apporte le droit de chasser tous les gibiers sur tout le territoire national : le timbre national grand gibier est supprimé, sauf si vous chassez le sanglier en Alsace et Moselle (département 57-67 et 68), un timbre spécifique doit être acquis une fois par le chasseur, nous contacter dans ce cas.
- ✓ La validation départementale apporte le droit de chasser tous les gibiers sur tout le département sauf le sanglier pour lequel vous devez prendre un timbre en plus.
- ✓ Les validations bi-départementales sont supprimées.
- ✓ Les validations temporaires 3 ou 9 jours sont maintenues.
- ✓ Le principe des communes limitrophes est supprimé, sauf dans le cas d'un territoire de chasse qui s'étendrait d'un seul tenant sur plusieurs départements.

CHASS'ADAPT : application mobile des prélèvements



C'est un outil moderne, mis à disposition, gratuitement, des chasseurs pour la gestion adaptative des espèces gibier avec quotas de prélèvements et le suivi de la réalisation des PMA individuels (Prélèvement Maximum Autorisés). Elle fonctionne sur le terrain, même hors réseau internet. Elle est sécurisée et permet l'exploitation anonyme des tableaux de chasse.

Le téléchargement se fait à partir des stores « GooglePlay » et « Applestore » en recherchant « CHASSADAPT ».

Si vous en faites la demande, cette application peut remplacer le carnet papier et les languettes (bagues) pour les prélèvements de **bécasses des bois** (voir recto). Si vous choisissez cette option, il ne vous sera donc pas attribué de carnet de prélèvement papier.

La e-validation, c'est un paiement sécurisé, sans frais de dossier FDC12

Je clique, j'imprime chez moi, JE CHASSE !

Rendez-vous sur la page internet de la FDC de l'AVEYRON → www.chasse-nature-occitanie.fr/aveyron/

(Les mineurs et les nouveaux chasseurs ne peuvent pas valider en ligne)

LES « OFFRES PROMO » de la FDC 12 (Sur Validation Départementale Aveyron uniquement)

OFFRE PROMO PARRAIN (chasseur ou Société de chasse) / PARRAINÉ. Vous parrainez un chasseur qui n'a pas validé son permis de chasser au cours des 3 dernières saisons. **Vous et votre filleul bénéficiez d'un remboursement de 47.50 € sur le prix de votre validation du permis de chasser départemental**

PARRAIN ou SOCIETE DE CHASSE	PARRAINÉ
- Je soussigné(e), Nom-Prénom :	Je soussigné(e), Nom-Prénom :
Adresse :	Adresse :
Date de naissance : N° de permis :	Date de naissance : N° de permis :
Atteste avoir pris ma validation du permis de chasser pour la saison 2020.2021.	Adresse e-mail :
- Ou Société de chasse de N°	Atteste ne pas avoir validé mon permis de chasser depuis 3 saisons cynégétiques consécutives et déclare être parrainé par
Adresse e-mail :	Mr ou Mme : et demande le remboursement
Déclare parrainer Mr ou Mme :	correspondant à l'offre promo « PARRAIN / PARRAINÉ » (joindre un RIB).
et demande le remboursement correspondant à l'offre promo PARRAIN / PARRAINÉ (joindre un RIB).	Fait à le
Fait à le	Signature du parrainé
Signature du parrain	

OFFRE PROMO JEUNE CHASSEUR. Vous avez moins de 20 ans et c'est votre **deuxième saison de chasse consécutive** en Aveyron. Vous êtes né(e) après le 1^{er} janvier 2001, **vous bénéficiez d'un remboursement de 47.50 € sur le prix de votre validation du permis de chasser départemental.**

JEUNE CHASSEUR
Je soussigné(e), Nom-Prénom :
Adresse :
Date de naissance : N° de permis :
Adresse e-mail :
Atteste avoir pris ma validation du permis de chasser pour la saison 2020-2021 en Aveyron et demande le remboursement correspondant à l'offre promo « JEUNE CHASSEUR » (joindre un RIB).
Fait à le Signature

ANCIEN CHASSEUR
Je sous signé(e), Nom-Prénom :
Adresse :
Date de naissance : N° de permis :
Adresse e-mail :
Atteste ne pas avoir validé mon permis de chasser depuis 3 saisons cynégétiques consécutives dans le département de l'Aveyron et demande l'offre « ANCIEN CHASSEUR ».
Fait à le Signature

OFFRE PROMO ANCIEN CHASSEUR. Vous n'avez pas validé votre permis de chasser au cours des 3 dernières saisons cynégétiques. **Vous bénéficiez d'un remboursement de 47.50 € sur le prix de votre validation du permis de chasser départemental.**